



*COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU CONSEIL DES MINISTRES REUNI A RABAT
SOUS LA PRESIDENCE DE SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI, QUE DIEU L'ASSISTE
LE 8 HIJJA 1439 (20 AOUT 2018)*

*

I- Les orientations générales de la politique de l'Etat en matière de déconcentration administrative :

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la Constitution, le Chef du gouvernement a présenté un exposé sur les choix stratégiques de la politique de l'Etat en matière de déconcentration administrative.

Le Ministre de l'Intérieur, de sa part, a présenté un exposé sur les mesures à prendre pour la mise en œuvre des orientations et choix précités..

II- Le conseil a approuvé les projets de textes suivants :

- **Projet de loi - cadre n° 51.17** relatif au système de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique.
- **Projet de loi n° 44.18** relatif au service militaire.
- **14 Accords internationaux :**

Accords multilatéraux (2)

1. Actes de l'Union Postale Universelle (UPU) et décisions prises par le 25^{ème} congrès de l'Union, tenu à Doha en 2012.

- **Projet de loi n° 35.18** portant approbation des Actes mentionnés ci-dessus.

2. Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontaliers et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique, adopté à Bamako (Mali) le 1^{er} Janvier 1991.

- **Projet de loi n° 55.18** portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.

Accords bilatéraux (12)

3. Accord relatif aux transports internationaux routiers de voyageurs et de marchandises entre le Royaume du Maroc et la République du Mali, fait à Rabat le 8 mars 2018.

- **Projet de loi n° 28.18** portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.

4. Accord relatif à la reconnaissance réciproque des permis de conduire entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Mali, fait à Rabat le 8 mars 2018.

- **Projet de loi n° 30.18** portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.

5. Accord relatif aux services aériens entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Panama, fait à Rabat le 19 janvier 2018.

- **Projet de loi n° 14.18** portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.

6. Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Congo, faite à Brazzaville le 30 avril 2018.

- **Projet de loi n° 39.18** portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.

7. Accord relatif à la promotion et la protection réciproques des investissements entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Congo, fait à Brazzaville le 30 avril 2018.

- **Projet de loi n° 40.18** portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.

8. **Accord** de coopération dans le domaine de la pêche maritime et d'aquaculture marine entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Congo, fait à Brazzaville le 30 avril 2018.
 - **Projet de loi n° 43.18** portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.

9. **Accord-Cadre** de coopération dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Congo, fait à Brazzaville le 30 avril 2018.
 - **Projet de loi n° 48.18** portant approbation de l'Accord-Cadre mentionné ci-dessus.

10. **Accord-Cadre** de coopération dans le domaine de l'énergie entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République du Congo, fait à Brazzaville le 30 avril 2018.
 - **Projet de loi n° 50.18** portant approbation de l'Accord-Cadre mentionné ci-dessus.

11. **Accord-Cadre** de coopération dans le domaine de la logistique entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République du Congo, fait à Brazzaville le 30 avril 2018.
 - **Projet de loi n° 56.18** portant approbation de l'Accord-Cadre mentionné ci-dessus.

12. **Convention** tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République d'Azerbaïdjan, faite à Bakou le 5 mars 2018.
 - **Projet de loi n° 41.18** portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.

13. **Accord** de coopération en matière de sécurité et de lutte contre la criminalité entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan, fait à Bakou le 5 mars 2018.
 - **Projet de loi n° 49.18** portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.

14. Accord bilatéral de coopération en matière de formation professionnelle agricole et de supervision technique entre le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts du Royaume du Maroc et le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural de la République Fédérale du Nigeria, fait à Rabat le 10 juin 2018.

- **Projet de loi n° 61.18** portant approbation de l'Accord bilatéral mentionné ci-dessus.

III- Nominations :

Conformément à l'article 49 de la Constitution, et sur proposition du Chef du gouvernement et à l'initiative des ministres concernés, ont été nommés les responsables suivants :

- (36) Walis et Gouverneurs à l'Administration Territoriale et à l'Administration Centrale ;
- (14) Ambassadeurs ;
- la Directrice de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion de l'Emploi ;
- Le Président de l'Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité.